Air France condamné pour discrimination d'une passagère non juive à destination d'Israël

04/04/2013 à 15h19

La compagnie Air France a été condamnée jeudi à 10 000 euros d'amende pour avoir discriminé une passagère, militante propalestinienne, qui avait été débarquée d'un avion pour Tel-Aviv au motif qu'elle n'était pas juive.

Le tribunal de Bobigny (Seine-Saint-Denis) a jugé la compagnie Air France coupable du délit de discrimination, la condamnant à verser, outre les 10 000 euros d'amende, 3 000 euros de dommages et intérêts et frais d'avocat à la passagère.

Horia Ankour, une élève-infirmière de 30 ans, voulait se rendre en Israël le 15 avril 2012 pour participer à une opération "Bienvenue en Palestine" organisée par des militants propalestiniens, qui avaient ensuite dans leur quasi-totalité été refoulés par les autorités israéliennes.

(…) Le Monde

(Merci à Bourgmestre)